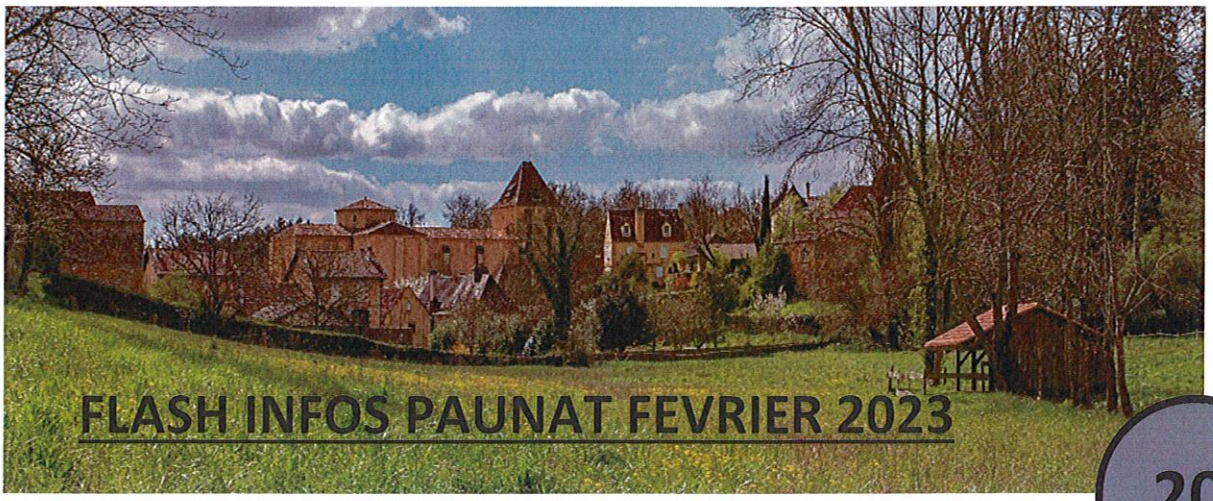

FLASH INFOS PAUNAT FEVRIER 2023

20

Samedi 21 janvier 2023 , nous avons renoué avec la tradition pour célébrer ensemble la nouvelle année en partageant les galettes des rois. Après l'épidémie de covid et les annulations successives, ce fut un agréable moment de convivialité , une occasion de se rencontrer , d 'échanger et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.
Cette cérémonie de vœux m'a permis d'établir un bilan de nos réalisations à mi-mandat et surtout de présenter les projets des prochaines années.
A cette occasion , les responsables des associations , Amis de Paunat , Comité des fêtes , Musique en Sol ont présenté leurs programmes pour l'année 2023.
Les absents et résidents secondaires pourront retrouver le discours et le reportage photos sur le site www.paunat.fr.
Ce premier bulletin municipal de 2023 met l'accent sur 2 sources de préoccupations actuelles:
la sobriété énergétique et la gestion des déchets.
Enfin comme l'a rappelé le Président de notre agglomération , Jacques Auzou , le Grand Périgueux a connu de nombreuses évolutions , dont certaines s'accélèrent avec les événements récents: environnement , coût des matériaux , démographie , mobilité, urbanisme , sobriété énergétique.
Ces changements font naître de nouveaux enjeux.
Pour les identifier le Grand Périgueux souhaite vous impliquer en répondant à un questionnaire .

1 Les projets 2023 2025

La restauration intérieure de l'abbatiale

Les travaux successifs réalisés durant les décennies précédentes ont concerné l'extérieur de l'édifice au niveau des murs , des charpentes et des couvertures.
Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les efforts d'entretien du patrimoine et de restaurer sur plusieurs tranches de travaux , l'intérieur de l'édifice.
La première phase visera l'ensemble de la nef (murs , boiseries , vitraux , voûte) , elle devrait débuter en septembre 2023 .Ce chantier est estimé à plus de 500 000 euros,
Le plan de financement est assuré en partie (80% environ) par nos différents partenaires institutionnels et une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine sera proposée pour compléter cette opération.
Une seconde phase à programmer ultérieurement visera les transepts.
Le cabinet APGO représenté par Julia Riché nous accompagnera sur ce projet.

Les autres projets

- La réalisation d'une liaison douce entre le parking de Sors et le chemin de la dame blanche.

Il s'agit d'un cheminement naturel à aménager en contrebas de la route pour permettre aux piétons de rejoindre l'abbatiale et le centre bourg en toute sécurité, en profitant d'un paysage de qualité.
La commune doit au préalable acquérir une parcelle avant de lancer cette opération.

- La réfection des toilettes publiques.
- La couverture du local libéré par ENEDIS près de la salle Joseph Vignal
- La poursuite du plan routier

2 Autres sujets d'actualité

La sobriété énergétique à Paunat

Une nouvelle programmation de l'éclairage public a été mise en place le 27 janvier .
Les lampadaires sont désormais éteints de 22h à 7h le matin.
Ce nouveau réglage va permettre de réduire les coûts de fonctionnement en répondant à la fois aux enjeux d'économie d'énergie mais aussi aux enjeux environnementaux en limitant les nuisances lumineuses.
Par ailleurs une température de 19° est programmée dans nos bâtiments publics .Nous appelons les différents utilisateurs particuliers ou associations à respecter ces normes dans les salles municipales pour réduire notre facture énergétique.

La gestion des déchets

Nous rappelons que les bornes de déchets et leurs abords ne sont pas destinés au dépôt des encombrants, le SMD3 ne les récupère pas et nous sommes obligés de les transporter à la déchetterie ce qui génère perte de temps et coûts supplémentaires.
D'autre part, les tambours des bornes de sacs noirs ne doivent pas être forcés . mieux vaut utiliser à chaque ouverture 2 sacs de 30l qu'un gros sac de 60l.Les détériorations de matériel se répercuteront immanquablement sur les tarifs des prochaines taxes .
La mise en place de la taxe incitative est effective depuis le 1er janvier .Les tarifs applicables en fonction de la composition de la famille communiqués avec le dernier flash de novembre figurent sur le site du SMD3 ou peuvent vous être rappelés en mairie.

3 INFOS PRATIQUES RAPPEL AUTORISATION D'URBANISME

- toute construction de plus de 5m2 doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.
- toute construction d'une surface de 5 à 20m2 est soumise à déclaration préalable de travaux.
- Au-delà de 20m2 un permis de construire est nécessaire pour toute construction.

4 Grand Périgueux 2040:UNE AGGLO PARTOUT ET POUR TOUS !

Donnez votre avis

Pour élaborer son projet de territoire de demain , l'agglomération a choisi d'engager une démarche participative appelée Grand Périgueux 2040 pour recueillir les avis , les attentes sur tous les sujets d'actualité.
Le dérèglement climatique , l'environnement , les besoins de mobilité , l'emploi , l'accès aux services , aux médecins , l'enfance , le grand âge, l'alimentation , tous les thèmes pourront être abordés.
Un questionnaire anonyme destiné à percevoir votre approche du territoire et vos aspirations est à compléter avant la fin du mois de février.
-Soit sous forme papier disponible à la mairie
-Soit directement en ligne sur le site du Grand Périgueux WWW.GRANDPERIGUEUX.FR/2040 .

Enfin.....

Une bonne nouvelle pour commencer l'année!
Le jury des "villages fleuris " nous a attribué la seconde fleur de son label. La distinction qui récompense nos efforts d'embellissement du centre bourg nous sera remise en mars .

Particuliers, professionnels, associations, collectivités ...
Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

Pourquoi faut il s'enregistrer ?

. Pour obtenir la carte qui permet :

- De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
- D'accéder à toutes les déchèteries du département

. Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

. En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
. En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
. Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boite aux lettres

UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3
est votre interlocuteur privilégié pour :

. **Vous enregistrer** en tant qu'usager
. **Informer d'un changement :** déménagement, personnes composant le foyer, etc.
. **Signaler un problème :** carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
. **Obtenir des explications** relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
. **Répondre** à toutes les questions pratiques

09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et le samedi de 8 h à 12 h 30
smd3.fr

SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne